



Public visé

Toute personne au sein de l'entreprise susceptible d'être amenée à concevoir un bilan aéraulique prévisionnel et souhaitant être capable de vérifier la conformité du bilan aéraulique d'un chantier (intérieur et/ou extérieur)

Pré-requis

Être à jour de sa formation à la prévention risque amiante - Encadrant Technique

Accessibilité

En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil et Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Habilitation/Profil des formateurs

Moyens et supports pédagogiques

Moyens pédagogiques mis en oeuvre : quizz de positionnement (KAHOOT), rappel, exercices de conception, exercices d'application sur plateforme pédagogique, support stagiaire.

Modalités pédagogiques

Formation complémentaire.
Formation en présentiel dans les locaux de BATI Conseil et Formation.
Groupe de 10 stagiaires maximum.
Alternance de méthode magistrale, interrogative, démonstrative et active.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les notions de bases en aéraulique de chantier
- Connaître les exigences règlementaires en matière d'aéraulique
- Être capable de concevoir un bilan aéraulique (zone intérieur)
- Connaître le matériel permettant la vérification d'un bilan aéraulique
- Être capable de vérifier le bilan aéraulique prévisionnel d'un chantier en intérieur (test fumée + mesures)
- Être capable de vérifier le bilan aéraulique prévisionnel d'une Unité Mobile de Décontamination
- Être capable d'assurer la traçabilité du contrôle sur le Registre de Chantier
- Être capable de réagir en cas de dysfonctionnement

Description / Contenu

Toute personne au sein de l'entreprise susceptible d'être amenée à concevoir un bilan aéraulique prévisionnel et souhaitant être capable de vérifier la conformité du bilan aéraulique d'un chantier (intérieur et/ou extérieur)

Modalités d'évaluation et de suivi

Un QCM sera réalisé afin de clôturer la session.
Une attestation de fin de formation garantissant la validation des acquis sera délivrée à l'issue de la formation.
Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation.

